

Lors du Bureau Communautaire du 23 juillet 2025, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2025.BC04.01	Attribution du marché sur la maîtrise d'œuvre- volet architectural- du centre de médiation de SANSAN	Approuvée
2025.BC04.02	Attribution du marché sur la Scénographie du Centre de médiation de Sansan	Approuvée

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 9
Votants : 10
dont « Pour » : 10
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2025 BC04 01

Le 23 juillet 2025 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 16 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents : Mmes et MM. BALDINI, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, RIVIERE François

Avait donné procuration Mme EXILARD Isabelle à M. RIVIERE François

Attribution du marché sur la maîtrise d'œuvre -volet architectural- du Centre de médiation de Sansan

Le Président indique qu'il s'agit d'attribuer la maîtrise d'œuvre concernant la partie volet architectural de la phase I du centre de médiation du site Paléontologique de Sansan.

Le Président après avoir présenté l'analyse des offres, invite les membres du bureau à analyser à leur tour les offres présentées et d'attribuer au mieux disant.

3 cabinets d'architecture ont répondu :

Missions	Montant HT DANIELI	Montant HT - ALBENNE	Montant HT - BETBEZE
PRO -ETUDES DE PROJET	36 750,00	38 587,50	37 668,75
ACT -ASSISTANCE CONTRATS DE TRAVAUX	7 350,00	7 717,50	7 533,75
VISA	7 350,00	7 717,50	7 533,75
DET -DIRECTION D'EXÉCUTION DES TRAVAUX	44 100,00	46 305,00	45 202,50
AOR -ASSISTANCE AUX OPÉRATIONS DE RÉCEPTION	7 350,00	7 717,50	7 533,75
TOTAL HT	102 900,00	108 045,00	105 472,50

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché sur la maîtrise d'œuvre de la partie volet architectural de la phase I du centre de médiation du site Paléontologique de Sansan au cabinet d'architecture de Sébastien DANIELI conformément aux informations et au respect des exigences légales ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats et les actes afférents avec l'entreprise mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL

Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 9

Votants : 10

dont « Pour » :

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2025.BC04.02

Le 23 juillet 2025 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 16 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents : Mmes et MM. BALDINI, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, RIVIERE François

Avait donné procuration Mme EXILARD Isabelle à M. RIVIERE François

Attribution du marché sur la Scénographie du Centre de médiation de Sansan

Le Président indique qu'il s'agit d'attribuer la mise en œuvre de la Scénographie concernant la phase II du centre de médiation du site Paléontologique de Sansan.

Le Président rappelle avoir consulté 3 cabinets mais qu'une seule proposition a été transmise par la société CS DESIGN.
Le Président invite les membres du bureau à analyser à leur tour l'offre présentée.

CS DESIGN : 32800€ HT

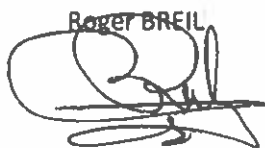
Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché sur la mise en œuvre de la Scénographie de la phase II du centre de médiation du site Paléontologique de Sansan à la Société CS DESIGN située à Montauban conformément aux informations et au respect des exigences légales ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats et les actes afférents avec l'entreprise mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL


François RIVIERE
